



RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION

NOTE DE PRESSE

Port-au-Prince (Haïti), le 26 décembre 2025

Décret sur la Haute Cour de justice : une offensive frontale contre la lutte anticorruption

Le Réseau haïtien des journalistes anti-corruption (RHAJAC) tire la sonnette d'alarme face à l'adoption, à la veille du 7 février 2026, d'un décret relatif à la Haute Cour de justice, porté par les conseillers-présidents de la transition qui sont impliqués eux-mêmes dans la corruption. Sous couvert de réorganisation institutionnelle, ce texte constitue en réalité une manœuvre grave visant à instaurer une impunité de fait au profit des dirigeants actuels.

Les articles 4 et 11 de ce décret cristallisent toutes les dérives. En verrouillant les poursuites et en plaçant les rapports anticorruption sous contrôle politique, ils violent ouvertement la Constitution, sapent l'indépendance judiciaire et anéantissent les mécanismes de reddition de comptes. Il s'agit d'un coup porté au cœur de la lutte anticorruption, à un moment critique où la Transition devrait, au contraire, rendre des comptes à la Nation.

Le RHAJAC rappelle que la corruption d'État, documentée depuis plusieurs années par des rapports administratifs, judiciaires et journalistiques, exige des enquêtes indépendantes et des poursuites effectives, non des décrets de protection politique taillés sur mesure.

Face à cette dérive autoritaire, le RHAJAC :





RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION

NOTE DE PRESSE

- Appelle les barreaux, la société civile et les organisations citoyennes à saisir immédiatement la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif afin de contester la légalité et la constitutionnalité de ce décret ;
- Exhorte le commissaire du gouvernement près le tribunal de Port-au-Prince à prononcer sans délai des interdictions de départ contre les conseillers-présidents et hauts responsables concernés, avant le 7 février 2026, pour empêcher toute fuite et garantir que la lumière soit faite sur la gestion du Conseil présidentiel ;
- Interpelle solennellement le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin qu'il rompe son silence et dénonce publiquement un texte qui tente de légaliser l'impunité et de museler la justice.

Le RHAJAC avertit : toute transition qui s'achève dans l'impunité prépare les crises de demain. L'histoire récente d'Haïti démontre que l'absence de sanctions nourrit la corruption systémique, l'effondrement institutionnel et la perte totale de confiance des citoyens.

En tant que réseau de journalistes engagés contre la corruption, le RHAJAC réaffirme sa détermination à enquêter, documenter et dénoncer toute tentative de détournement de la justice et de confiscation de l'État au profit d'intérêts particuliers. La lutte anticorruption ne se négocie pas. La justice ne se décrète pas au service du pouvoir.



**Djovany Michel Secrétaire
général du RHAJAC Pour
authentification : rhajac.org
Contact presse : +509 4159 1359**